

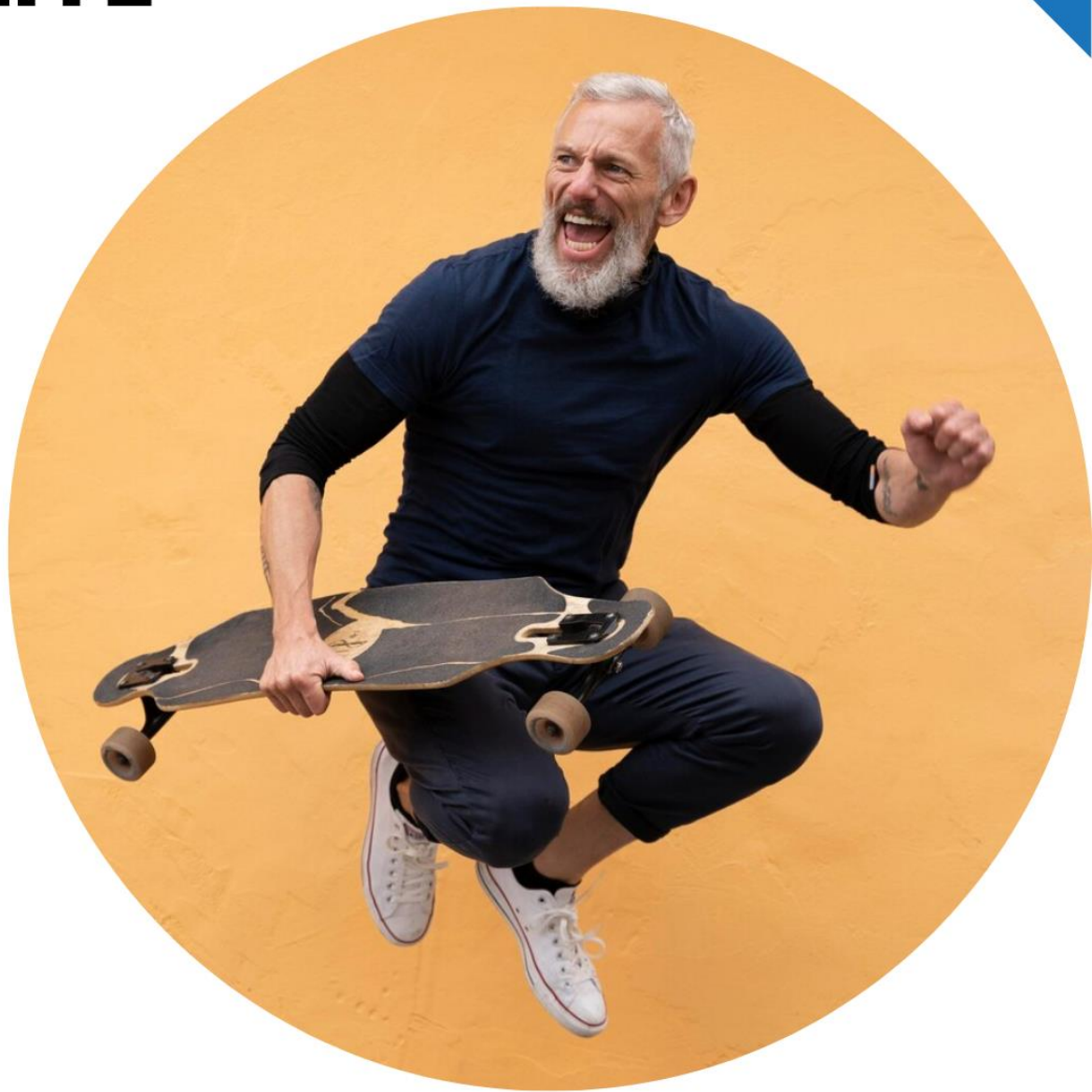


Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

# APPEL À PROJET MOBILITÉ

## 2025

### CAHIER DES CHARGES



RÉPONDEZ NOUS AU PLUS  
TARD LE 16 DÉCEMBRE :

[blandine.daldeguier@carsat-ra.fr](mailto:blandine.daldeguier@carsat-ra.fr)

## PREAMBULE

Atouts Prévention Rhône-Alpes est un groupement inter-régimes créé en 2013 qui associe les 7 caisses de retraite Carsat, Agirc-Arrco, 3 MSA rhônalpines et caisses des Mines. A leurs côtés, la CNRACL et l'Ircantec représentent des partenaires actifs pour déployer la politique de prévention.

Dans le cadre de leur politique d'action sociale visant à porter une politique du bien vieillir, les caisses de retraite au sein d'Atouts Prévention Rhône-Alpes renforcent leur coopération en vue de déployer des véritables parcours de prévention inter-régimes. Les enjeux sont doubles : agir sur les déterminants de santé et préserver le lien social.

C'est ainsi qu'en 2023, l'inter-régimes a réalisé 1253 actions pour 39 223 participants sur tout le territoire rhônalpin.

Cet appel à candidature a pour objectif de sélectionner des opérateurs pour mettre en œuvre des actions autour de la mobilité sur le territoire rhônalpin à destination de retraités autonomes (GIR 5 et 6 et non-girés). 2 champs sont concernés :

- Mobilité et sécurité des conducteurs seniors (MSCS)
- Les autres formes de mobilité alternatives visant à favoriser le déplacement des seniors en dehors du champ de la sérénité piétons

## LES OFFRES DE SERVICE ATTENDUES

<b>Objectifs de l'offre de service « Mobilité et sécurité des conducteurs seniors » (MSCS)</b>	
<b>Thème et format de l'action</b>	Sécurité routière sous 2 formats possibles Présentiel : 3 séances de 2h30 Distanciel : 5 séances de 1h30
<b>Objectif stratégique</b>	Sensibiliser les retraités afin qu'ils puissent conserver leur mobilité par l'utilisation de leur véhicule en toute sécurité
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre au participant d'agir et réagir efficacement au volant,</li><li>- Savoir gérer les situations de stress au volant,</li><li>- Rappeler les règles du code de la route, les panneaux, signalisations, le placement routier</li><li>- Evoquer les aptitudes à la conduite et le risque routier</li><li>- Favoriser les interactions entre participants afin de créer du lien social</li></ul>
<b>Objectifs de l'offre de service « autres mobilités alternatives »</b>	
<b>Thème et format de l'action</b>	Toutes autres propositions sur les mobilités alternatives, les transports doux, la mobilité durable... excluant la sérénité piétons  Format en présentiel à privilégier ou possibilité en visioconférences
<b>Objectif stratégique</b>	Sensibiliser les retraités afin qu'ils puissent conserver leur mobilité et être en sécurité dans leur environnement

## MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

<b>Territoire d'intervention</b>	<p>Les actions seront déployées sur l'ensemble du territoire rhônalpin (8 départements et Métropole de Lyon). L'opérateur devra avoir la capacité d'intervenir sur l'intégralité du ou des département(s) identifiés dans le dossier de candidature. Une attention particulière sera donnée aux projets portés sur les départements de l'Ain, l'Ardèche et la Savoie compte tenu des taux plus élevés d'accident de la route chez les seniors de ces départements.</p> <p>Programmation des actions établie en lien avec l'équipe du groupement (territoires d'intervention identifiés en fonction des demandes issues des partenaires locaux, des zones blanches, des zones prioritaires (fragiles) au sens de l'observatoire des fragilités, des événementiels du groupement, des engagements, partenariats spécifiques et des territoires prospectés par les opérateurs).</p>
<b>Modalités d'organisation et de recrutement</b>	<p>Missions assurées par l'opérateur en lien avec le partenaire local (CCAS, commune, centre social...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'atelier,</li> <li>- Identification de partenaires locaux volontaires pour accueillir l'action</li> <li>- Planification du calendrier de mise en place de l'action</li> <li>- Recrutement</li> <li>- Prise d'inscription</li> <li>- Constitution du groupe</li> </ul> <p>En cas de difficulté à constituer des groupes, les caisses de retraite peuvent exceptionnellement envoyer des mailings 2 mois avant le démarrage de l'action</p>
<b>Suivi administratif des actions collectives</b>	<p>Renseigner les ateliers prévus et réalisés sur deux outils au fil de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil PPA pour alimenter le portail pourbienvieillir.fr</li> <li>- Outil « ACO » pour le suivi administratif des actions.</li> </ul> <p>L'opérateur devra informer le groupement de l'état d'avancement de la réalisation des ateliers lors de réunions techniques.</p>
<b>Evaluation</b>	<p>Questionnaires de satisfaction T0 (début d'atelier), T1 (fin d'atelier) et T2 (6 mois post atelier) fournis à l'opérateur dès démarrage du partenariat pour les ateliers MSCS. L'opérateur a la charge de les transmettre aux participants et de s'assurer de leur complétude. Les réponses obtenues devront être enregistrées par l'opérateur sur une base de données mise à disposition par les caisses de retraite afin d'analyser les résultats.</p>
<b>Communication</b>	<p>L'opérateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mentionner dans tous les supports de communication et dépliants relatifs au projet, ainsi que dans toute manifestation, le partenariat avec Atouts Prévention en y insérant le logo,</li> <li>- Utiliser les éléments communiqués dans le kit opérateur.</li> </ul>

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation des animateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formateurs au cursus pédagogique et opérationnel en lien avec la mobilité (et le risque routier pour les ateliers MSCS)</li><li>- Expérience professionnelle significative auprès des retraités, formation aux enjeux de la promotion de la santé et du bien vieillir</li><li>- Expérience dans l'animation de groupe</li></ul> L'opérateur assure la coordination, le soutien et l'accompagnement de ses intervenants par différents moyens (réunions d'échange de pratique...). Il indique au groupement le nombre d'intervenants dont il dispose.
Critères d'analyse des candidatures	<p>Le groupement inter-régimes portera une attention particulière sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Expertise et expérience sur le sujet de la sécurité routière et la mise en place d'actions collectives</li><li>- Expérience en coordination afin qu'Atouts dispose d'un interlocuteur référent,</li><li>- Expérience du public seniors</li><li>- Capacité d'intervention sur tout le ou les département(s) identifié(s)</li><li>- Dynamique partenariale dans laquelle s'inscrit la structure (réseau existant de partenaires locaux)</li><li>- Coût de l'atelier proposé en fonction de la durée et du nombre de séances</li></ul>

## FINANCEMENT DES ACTIONS

Atouts Prévention mobilise une enveloppe budgétaire globale de 100 000 € pour l'année 2025 afin de mettre en place les ateliers thématiques ciblés décrits dans ce cahier des charges. La subvention allouée aux opérateurs retenus couvre les dépenses de fonctionnement (mise en place, animation, déplacement, évaluation des ateliers). Aucune participation financière ne devra être demandée aux participants et aux partenaires locaux.

Des conventions de financement seront signées avec les opérateurs retenus et préciseront les justificatifs à fournir pour le versement des subvention (factures, saisie des actions dans les plateformes, feuilles d'émergence, etc).

Les décisions d'accord ou de rejet ne peuvent faire l'objet d'aucune voie de recours.

## DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature ci-dessous doit être transmis par mail à l'adresse [blandise.daldegulier@carsat-ra.fr](mailto:blandise.daldegulier@carsat-ra.fr) **jusqu'au lundi 16 décembre 2025**, accompagné des documents suivants :

- Une présentation globale de la structure et de son expérience en termes de déploiement d'ateliers sur la ou les thématiques
- Un devis (coûts détaillés) par atelier animé et budget global pour l'ensemble des ateliers réalisable par l'opérateur. Distinguer les ateliers mobilité et conduite des seniors des ateliers sur la mobilité alternative.
- Une projection prévisionnelle des départements couverts et le volume par département
- Les statuts de la structure,
- L'attestation de paiement des cotisations sociales datant de moins de 6 mois,
- Votre rapport d'activité N-1 et votre compte de résultats N-1,
- Le nom d'un contact référent.

En cas de questions, vous pouvez contacter : ✉ [blandise.daldegulier@carsat-ra.fr](mailto:blandise.daldegulier@carsat-ra.fr) ☎ 07 87 37 30 74



Ensemble les caisses de retraite s'engagent

## Appel à candidature « Mobilité » 2025

Formulaire de candidature

<b>Nom du porteur :</b>	<b>Nom du responsable, qualité :</b> <b>Nom du référent du projet :</b>
<b>Adresse :</b>	Statut : Public Privé à but non lucratif Privé à but lucratif
<b>Téléphones :</b>	Mails :

Éléments du cahier des charges	Proposition de l'opérateur
Contenu détaillé des séances	
Territoire d'intervention	<i>Cochez-le ou les territoire(s) sur lesquels vous pouvez intervenir et indiquer le nombre d'ateliers que vous pouvez réaliser (tout département coché doit pouvoir être couvert sur l'entièreté des communes) :</i>  <input type="checkbox"/> Ain : <input type="checkbox"/> Ardèche : <input type="checkbox"/> Drôme : <input type="checkbox"/> Isère : <input type="checkbox"/> Loire : <input type="checkbox"/> Métropole de Lyon : <input type="checkbox"/> Rhône : <input type="checkbox"/> Savoie <input type="checkbox"/> Haute-Savoie :
Réseau partenarial local existant sur les territoires identifiés	
Modalités d'organisation et de recrutement	
Suivi administratif des actions collectives	

Evaluation	
Communication	
Formation des animateurs, nombre d'intervenants	
Budget (cout par atelier et cout global du projet)	

DEPENSES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Frais de personnel - Salaires - Charges sociales - Autres		Subvention Atouts Prévention Rhône Alpes	
Frais de structures - -		Autres recettes : - Fonds propres -	
Frais d'investissement -			
<b>TOTAL (*)</b>		<b>TOTAL (*)</b>	

(\*) Le budget doit obligatoirement être équilibré.

Date et signature du représentant légal